

# La réglementation des médias sociaux en Russie

**IRIS *Extra***

Une publication  
de l'Observatoire européen de l'audiovisuel



**IRIS Extra 2021**

**La réglementation des médias sociaux en Russie**

Observatoire européen de l'audiovisuel, Strasbourg, 2021

ISSN 2079-1070

**Directrice de publication** – Susanne Nikoltchev, Directrice exécutive

**Supervision éditoriale** – Maja Cappello, Responsable du département Informations juridiques

**Equipe éditoriale** – Francisco Javier Cabrera Blázquez, Ismail Rabie, Sophie Valais, Analystes juridiques  
Observatoire européen de l'audiovisuel

**Auteur**

Andrei Richter

**Traduction**

Nathalie Sturlèse, Erwin Rohwer

**Relecture**

Aurélie Courtinat, Anthony Mills, Udo Lücke

**Assistante éditoriale** – Sabine Bouajaja

**Presse et relations publiques** – Alison Hindhaugh, [alison.hindhaugh@coe.int](mailto:alison.hindhaugh@coe.int)  
Observatoire européen de l'audiovisuel

**Editeur**

Observatoire européen de l'audiovisuel

76, allée de la Robertsau, 67000 Strasbourg, France

Tél. : +33 (0)3 90 21 60 00

Fax : +33 (0)3 90 21 60 19

[iris.obs@coe.int](mailto:iris.obs@coe.int)

[www.obs.coe.int](http://www.obs.coe.int)

Couverture – ALTRAN, France

**Veillez citer cette publication comme suit :**

Richter A., *La réglementation des médias sociaux en Russie*, IRIS Extra, Observatoire européen de l'audiovisuel, Strasbourg, septembre 2021

© Observatoire européen de l'audiovisuel (Conseil de l'Europe), Strasbourg, 2021

Chacune des opinions exprimées dans la publication est personnelle et ne peut en aucun cas être considérée comme représentative du point de vue de l'Observatoire, de ses membres ou du Conseil de l'Europe.

# La réglementation des médias sociaux en Russie

Andrei Richter, Université de Comenius (Bratislava)





# Avant-propos

En 2015, nous avons publié un *IRIS Extra* intitulé « Réglementation des contenus en ligne en Fédération de Russie », dans lequel les auteurs analysaient les développements les plus récents à cet égard. Inutile de dire que beaucoup d'eau a coulé sous le pont de l'Internet depuis lors, et surtout que les médias sociaux sont devenus l'un des principaux forums de débat public critique en Russie. La présente édition d'*IRIS Extra* se penche sur le processus d'intensification de la réponse des autorités publiques qui s'est mis en place depuis l'adoption de la Stratégie de développement 2017 par le biais d'un encadrement légal des réseaux sociaux dans la Fédération de Russie. Selon la stratégie, il convient de contrecarrer les « modèles de comportement imposés » afin de ne pas céder l'avantage aux organisations technologiquement plus avancées dans la réalisation de leurs « objectifs politiques » identifiés dans la sphère de l'information.

Le présent rapport laisse de côté un certain nombre d'aspects propres à la régulation des réseaux sociaux, tels que les violations du droit d'auteur, la diffamation sur les réseaux sociaux, le droit à la vie privée (y compris la vie privée des enfants), la concurrence et la constitution de monopoles, les questions liées à l'anonymat ou à l'usurpation d'identité sur les réseaux sociaux.

L'auteur, Andrei Richter, enseignant-chercheur à la faculté de philosophie de l'Université Comenius de Bratislava, entame **le rapport** par une lecture de fond essentielle de la Stratégie pour le développement de la société de l'information promulguée en mai 2017. Le **premier chapitre** examine l'accès aux réseaux sociaux et leur pénétration en Russie. Ce chapitre se penche aussi sur les restrictions imposées à certains acteurs quant à leur utilisation des réseaux sociaux. Le **deuxième chapitre** détaille les fondements juridiques des sanctions à l'encontre des réseaux sociaux en Russie. Toutes les plateformes de médias sociaux disponibles en Russie doivent stocker les données de contact des utilisateurs russes sur des serveurs géographiquement implantés en Russie. Une deuxième règle considère tous les médias sociaux opérant depuis l'extérieur de la Russie comme des « agents étrangers ». Le **troisième chapitre** analyse comment la législation russe traite les contenus illicites publiés sur les plateformes de médias sociaux. La loi russe sur les technologies de l'information comprend d'une part, un dispositif d'inscription sur liste noire et de blocage des sites publiant des contenus illicites et, d'autre part, diverses dispositions permettant d'identifier les différentes catégories d'informations illicites. Le **quatrième chapitre** se penche sur les tentatives, plus récentes, de responsabiliser les plateformes de médias sociaux en Russie par le biais de l'autorégulation, et le **cinquième chapitre** propose un aperçu de la jurisprudence russe actuelle dans ce domaine. Dans le **sixième chapitre**, l'auteur aborde le dernier développement en date, la loi sur « l'ancrage des sociétés informatiques étrangères » promulguée en juillet 2021.

Pour terminer, l'auteur conclut que la réglementation spécifique des réseaux sociaux en Russie est un phénomène très récent qui vise essentiellement une mise en conformité rapide avec la législation et la réglementation fédérales, notamment en ce qui concerne les contenus illicites.

Strasbourg, septembre 2021

**Maja Cappello**

Coordinatrice IRIS

Responsable du Département Informations juridiques

Observatoire européen de l'audiovisuel



# Table des matières

---

<b>1. Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>2. Accès aux réseaux sociaux et taux de pénétration de ces derniers</b> .....	<b>4</b>
2.1. Réseaux sociaux populaires.....	4
2.2. Réseaux sociaux ayant « un impact social significatif » .....	5
2.3. Restrictions sur l'utilisation des réseaux sociaux par certains acteurs.....	7
<b>3. Fondement juridique des sanctions à l'encontre des réseaux sociaux</b> .....	<b>10</b>
3.1. Stockage non conforme des données des utilisateurs.....	10
3.2. Absence de mention « média agent étranger » .....	13
3.3. Sanctions pour restriction de la liberté des médias russes.....	14
<b>4. Contenu illicite</b> .....	<b>17</b>
4.1. Mécanismes d'identification et de blocage des contenus .....	17
4.2. La « loi sur les fausses informations » et les réseaux sociaux .....	19
4.3. Amendes pour non-suppression de contenu illicite .....	20
<b>5. Loi sur l'autorégulation des réseaux sociaux</b> .....	<b>22</b>
<b>6. Jurisprudence de la Cour suprême de Russie</b> .....	<b>26</b>
<b>7. La loi sur « l'ancrage des sociétés informatiques étrangères », nouveau dispositif de conformité</b> .....	<b>29</b>
<b>8. Conclusion</b> .....	<b>31</b>



## Illustration

Illustration 1.	Popularité des réseaux sociaux en Fédération de Russie.....	4
-----------------	---	---

# 1. Introduction

La recommandation CM/Rec(2016)5 sur la liberté d'internet<sup>1</sup> adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe recommande aux États membres de ce dernier de s'inspirer des indicateurs spécifiques de la liberté d'internet et de les promouvoir lorsqu'ils participent au dialogue international et à l'élaboration de politiques internationales en la matière. Le chapitre 2.2 des indicateurs de liberté d'internet, intitulé « Liberté d'opinion et droit de recevoir et de communiquer des informations » énonce notamment ce qui suit :

*2.2.1. Toute mesure prise par les autorités de l'État ou des acteurs du secteur privé pour bloquer ou restreindre l'accès à la totalité d'une plateforme internet (médias et réseaux sociaux, blogs ou tout autre site internet) ou à des outils relevant des technologies de l'information et de la communication (TIC) (messagerie instantanée et autres applications), ou toute demande en ce sens formulée par les autorités de l'État, satisfait aux conditions énoncées à l'article 10 de la Convention quant à la légalité, la légitimité et la proportionnalité des restrictions.*

Lors de l'adoption de cette recommandation, le représentant permanent de la Fédération de Russie a indiqué qu'il réservait le droit de son Gouvernement de se conformer ou non à la recommandation, dans la mesure où elle fait référence à la méthodologie pour sa mise en œuvre au niveau national<sup>2</sup>.

L'approche russe de la réglementation des réseaux sociaux populaires est parfaitement illustrée dans la Stratégie pour le développement de la société de l'information, approuvée le 9 mai 2017 par un décret du Président de la Fédération de Russie Vladimir Poutine (« Stratégie de développement 2017 »). Ces documents stratégiques exposent d'une façon générale les objectifs politiques des pouvoirs publics et les moyens mis en œuvre pour les atteindre, notamment les instruments juridiques prévus à cet effet. Contrairement à la version précédente (Stratégie de développement 2008<sup>3</sup>), la Stratégie de développement 2017 accorde une certaine attention – même si elle reste mineure – à la place et au rôle des réseaux sociaux dans la société de

---

<sup>1</sup> Recommandation CM/Rec(2016)5 du Comité des Ministres aux États membres sur la liberté d'internet (adoptée par le Comité des Ministres le 13 avril 2016 lors de la 1253<sup>e</sup> réunion des Délégués des Ministres), [https://search.coe.int/cm/Pages/result\\_details.aspx?ObjectId=09000016806415d8](https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectId=09000016806415d8).

<sup>2</sup> [https://search.coe.int/cm/Pages/result\\_details.aspx?ObjectId=09000016806415d8](https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectId=09000016806415d8), note de bas de page n° 1.

<sup>3</sup> *Стратегия развития информационного общества в Российской Федерации* (Stratégie de développement de la société de l'information dans la Fédération de Russie), 7 février 2008, approuvée par décret par le Président de la Fédération de Russie, N Pr-212, <https://rg.ru/2008/02/16/informacia-strategia-dok.html>.

l'information moderne en Russie<sup>4</sup>. La stratégie établit que les réseaux sociaux font désormais partie de la vie quotidienne des Russes (paragraphe 7). Elle fait également référence aux réseaux sociaux lorsqu'elle énumère une vingtaine d'instruments destinés à faciliter la future « société de l'information fondée sur la connaissance » (paragraphe 26). Elle appelle à l'amélioration des outils d'encadrement juridique tant pour les médias de masse que pour « les moyens d'accès à l'information qui, au regard de nombreux critères, pourraient être assimilés à des médias de masse, mais ne le sont pas *intrinsèquement* (télévision sur internet, agrégateurs d'informations, réseaux sociaux, sites internet, messageries instantanées). »

Par ailleurs, le document accorde une priorité centrale aux valeurs spirituelles et morales traditionnelles russes et au respect des normes de comportement fondées sur ces valeurs lors de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication - ces valeurs figurent parmi les principes énoncés dans la stratégie. Le rythme de progression technologique, explique la stratégie, « a largement dépassé les capacités de la plupart des gens en matière d'apprentissage et d'utilisation des connaissances. » Les Russes ont donc délaissé la science, l'éducation et la culture au profit du divertissement, caractérisé par une « perception massive et superficielle de l'information ». Ce mode de consommation de l'information « contribue à l'émergence de modèles de comportement imposés qui donnent l'avantage aux États et organisations détenteurs de la technologie de diffusion de l'information pour atteindre leurs objectifs économiques et politiques » (paragraphe 16).

Selon le Yuri Levada *Analytical Center*, un institut de recherche non gouvernemental russe qui effectue un suivi régulier de l'opinion publique, en 2017, c'est-à-dire l'année de l'adoption de la stratégie, pas moins de 35 % des Russes utilisaient les réseaux sociaux quotidiennement ou quasi-quotidiennement. En 2021, leur nombre a été multiplié par 1,5 pour atteindre 57 %. Parallèlement, le nombre de ceux qui n'utilisent pas du tout les réseaux sociaux en Russie a chuté à peu près dans les mêmes proportions, passant de 41 % en 2017 à 26 % en 2021. En 2021, ceux qui affirment que les réseaux sociaux constituent leur source d'information privilégiée arrivent en deuxième position parmi l'ensemble de la population russe (42 %), tandis que ceux qui se fient principalement aux informations télévisées restent en tête avec 64 %<sup>5</sup>.

Les autorités russes évoquent des chiffres encore plus élevés<sup>6</sup>, à savoir 124 millions d'utilisateurs d'internet dans le pays, avec un taux de pénétration d'internet de 85 % en janvier 2021. Dans le même temps, la Russie comptait 99 millions d'utilisateurs de réseaux sociaux, soit 67,8 % de la population totale. Entre 2020 et 2021, le nombre

---

<sup>4</sup> Указ Президента Российской Федерации «О Стратегии развития информационного общества в Российской Федерации на 2017 - 2030 годы» (Décret du Président de la Fédération de Russie sur la « Stratégie de développement de la société de l'information dans la Fédération de Russie en 2017-2030 »), 9 mai 2017, N 203, <http://pravo.gov.ru/proxy/ips/?docbody=&firstDoc=1&lastDoc=1&nd=102431687>.

<sup>5</sup> Levada-Center, *Social Networks in Russia*, 25 février 2021, <https://www.levada.ru/en/2021/02/25/social-networks-in-russia/>.

<sup>6</sup> Andrei Lipov, responsable du Roskomnadzor, dans une interview accordée au quotidien *Kommersant*, « Владелец забора отвечает за то, что на нем написано » (« Le propriétaire d'une clôture est responsable de ce qui est écrit dessus »), 25 mai 2021, p.10, <https://www.kommersant.ru/doc/4826455>.



d'utilisateurs de réseaux sociaux dans le pays a augmenté de 4,8 millions, soit 5,1 %<sup>7</sup> (alors qu'au niveau mondial, l'augmentation est de 13,2 %<sup>8</sup>). Ce pourcentage plus élevé peut s'expliquer par l'inclusion des plateformes de messagerie dans la catégorie des réseaux sociaux.

Les réseaux sociaux sont devenus l'un des principaux forums de débat public critique en Russie<sup>9</sup>. La présente édition d'*IRIS Extra* se penche sur le processus d'intensification de la réponse des autorités publiques qui s'est mis en place depuis l'adoption de la Stratégie de développement 2017 par le biais d'un encadrement légal des réseaux sociaux dans la Fédération de Russie. Selon la stratégie, il convient de contrecarrer les « modèles de comportement imposés » afin de ne pas céder l'avantage aux organisations technologiquement plus avancées dans la réalisation de leurs « objectifs politiques » identifiés dans la sphère de l'information.

Le présent rapport laisse de côté un certain nombre d'aspects propres à la régulation des réseaux sociaux, tels que les violations du droit d'auteur, la diffamation sur les réseaux sociaux, le droit à la vie privée (y compris la vie privée des enfants), la concurrence et la constitution de monopoles, les questions liées à l'anonymat ou à l'usurpation d'identité sur les réseaux sociaux.

---

<sup>7</sup> Kemp S., *Digital 2021 : The Russian Federation*, 11 février 2021, <https://datareportal.com/reports/digital-2021-russian-federation?rq=Russia>.

<sup>8</sup> Kemp S., *Digital 2021 : Global Overview Report*, 27 janvier 2021, <https://datareportal.com/reports/digital-2021-global-overview-report>.

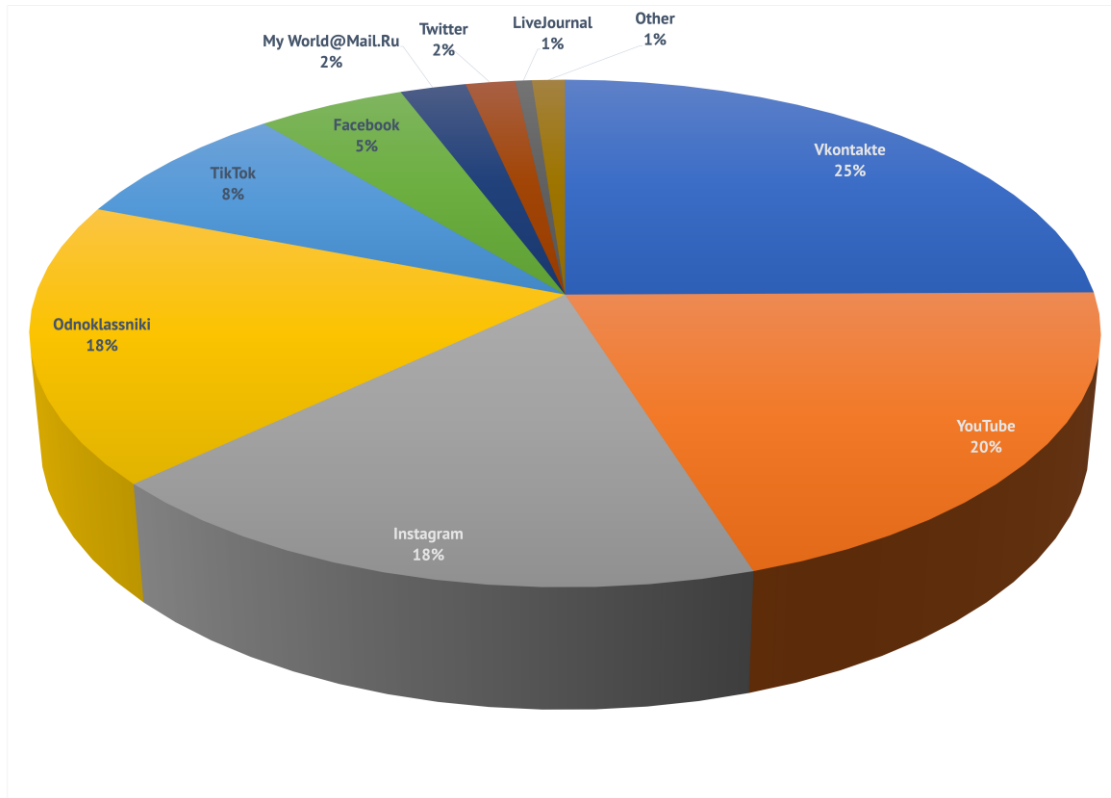
<sup>9</sup> *Russia : Social Media Pressured to Censor Posts*, Human Rights Watch, 5 février 2021, <https://www.hrw.org/news/2021/02/05/russia-social-media-pressured-censor-posts>.

## 2. Accès aux réseaux sociaux et taux de pénétration de ces derniers

### 2.1. Réseaux sociaux populaires

Pour des raisons historiques et linguistiques, les réseaux sociaux russes occupent encore aujourd'hui une place prépondérante dans le pays (ainsi que, d'ailleurs, dans de nombreux autres pays post-soviétiques). Le Levada-Center fait état des taux de popularité suivants pour les réseaux sociaux :

Illustration 1 - Popularité des réseaux sociaux en Fédération de Russie



Source : Levada-Center

Les tendances de popularité indiquent une progression constante de la part de Vkontakte, YouTube et Instagram, un grand bond pour TikTok au détriment d'Odnoklassniki, et une stagnation pour Facebook<sup>10</sup>.

Trois des quatre réseaux sociaux russes figurant au top 10 - Vkontakte, Odnoklassniki et My World@Mail.Ru – sont détenus à 100 % par une seule et même société, Mail.ru Group Limited, domiciliée à Limassol, à Chypre<sup>11</sup>.

Le quatrième réseau, LiveJournal (en russe, Zhivoi Zhurnal - ZhZh), qui « brouille volontairement les frontières entre le blog et le réseau social<sup>12</sup> », appartient au groupe Rambler. Depuis 2020, Rambler est intégralement détenu par la Sberbank, contrôlée majoritairement par l'État russe<sup>13</sup>.

## 2.2. Réseaux sociaux ayant « un impact social significatif »

Ces quatre grands réseaux sociaux russes figurent sur une liste spéciale des ressources médiatiques nationales en ligne « ayant un impact social significatif », établie par le ministère du Développement numérique, des Communications et des Médias de masse de la Fédération de Russie (ci-après dénommé « ministère des Communications ») à la suite de l'allocution du Président de la Fédération de Russie à l'Assemblée fédérale en 2020<sup>14</sup>. Initialement, cette liste visait à appuyer l'initiative volontaire des cinq grands opérateurs de télécommunications pour fournir aux particuliers un accès non facturé<sup>15</sup> lorsqu'ils se connectent à certains services en ligne et sites internet (à l'exception de l'accès aux services par satellite), y compris ceux du Gouvernement. Les « cinq grands opérateurs » fournissent un accès internet à quelque 70 % des ménages russes.

Cette initiative visant à mettre en œuvre les tâches fixées par le Président dans son discours annuel a par ailleurs été présentée comme une « expérience » nécessaire d'une durée de trois mois dans un contexte économique difficile dû à la pandémie de COVID-19, afin de fournir aux citoyens une « aide à l'information »<sup>16</sup>. La liste a par la suite

---

<sup>10</sup> Levada-Center, *op.cit.* Le rapport de Simon Kemp cite en grande partie les mêmes réseaux « les plus populaires », bien que, dans sa liste, le leader soit YouTube, voir Kemp S., *Digital 2021 : The Russian Federation, op.cit.*

<sup>11</sup> Mail.ru Group Limited, *Interim Condensed Consolidated Financial Statements for the Three Months Ending March 31, 2021*, <https://corp.imgs.mail.ru/media/files/mail.rugroupifrsq12021.pdf>.

<sup>12</sup> À propos de LiveJournal, <https://www.livejournal.com/about/>.

<sup>13</sup> Sberbank, *Сбер увеличивает долю в Rambler Group до 100 %* (« Sber étend sa participation au sein du groupe Rambler à 100 % »), communiqué de presse, 29 octobre 2020, [https://www.sberbank.ru/ru/press\\_center/all/article?newsID=25343e79-febb-4c32-aba7-25018563eaa1&blockID=1303&regionID=77&lang=ru&type=NEWS](https://www.sberbank.ru/ru/press_center/all/article?newsID=25343e79-febb-4c32-aba7-25018563eaa1&blockID=1303&regionID=77&lang=ru&type=NEWS).

<sup>14</sup> *Послание Президента Федеральному Собранию* (Discours du Président à l'Assemblée fédérale), 15 janvier 2020, <http://kremlin.ru/events/president/news/62582>.

<sup>15</sup> L'accès non facturé concerne les connexions qui dépassent les forfaits d'accès à internet selon des seuils prédéfinis de Mo.

<sup>16</sup> Roskomnadzor, *Перечень социально значимых информационных ресурсов в информационно-телекоммуникационной сети «Интернет»* (Liste des sites d'information en ligne ayant un impact social

été étendue, la même année, à 371 médias en ligne et cette initiative en faveur d'un « internet accessible » a reçu le soutien d'autres fournisseurs d'accès à internet ; elle a été reconduite à deux reprises par le ministère des Communications. L'expérience s'est avérée concluante, puisque 1,8 million d'utilisateurs sont devenus clients du service gratuit au cours de la seule année 2020<sup>17</sup>.

Le Gouvernement n'a pas encore annoncé si et comment il indemniserait les opérateurs télécoms privés pour compenser le coût du projet<sup>18</sup>. En outre, il a introduit une modification de la loi sur les communications qui, pour les raisons susmentionnées, intègre cette « initiative volontaire » à la loi fédérale (article 46, partie 5-3)<sup>19</sup>. Cette nouvelle disposition a été adoptée par la Douma d'État et promulguée par le Président en juillet 2021<sup>20</sup>.

Par ailleurs, le Gouvernement a mené une autre « expérience réussie » du 10 mars au 15 mai 2021. Twitter a été choisi par le Service fédéral de contrôle des communications, des technologies de l'information et des médias de masse, qui est l'autorité publique de surveillance des médias et des télécommunications (ci-après le Roskomnadzor), pour tester ses nouveaux « moyens techniques de lutte contre les menaces<sup>21</sup> » (TSPU). Les TSPU ont été mis en œuvre pour ralentir le trafic de Twitter, en réponse à son refus de se conformer aux demandes de retrait de contenus interdits en Russie. Cela a perturbé l'accès à Twitter sur les réseaux fixes et les réseaux wi-fi connexes, ainsi que l'accès à partir d'appareils mobiles. Le déclenchement des TSPU a également provoqué par erreur un ralentissement massif de nombreux autres sites internet, y compris les sites des agences gouvernementales.

Selon le Roskomnadzor<sup>22</sup> lorsque le ralentissement a pris fin, Twitter a supprimé tous les tweets, hormis 563, sur quelque 5 900 messages porteurs de contenus interdits en Russie, c'est-à-dire « ayant trait à la pédopornographie, la consommation de stupéfiants, le suicide ou à des appels aux mineurs les incitant à participer à des

---

significatif), <https://digital.gov.ru/ru/documents/7146/>, conformément à l'ordonnance n° 148 du 31 mars 2020 du ministère du Développement numérique, des Communications et des Communications de masse, <https://digital.gov.ru/uploaded/files/prikaz-148-gv.pdf>.

<sup>17</sup> Agence de presse Interfax, *Эксперимент по « доступному интернету » продлили на полгода* (« Prolongation de six mois du projet pilote "Internet accessible" »), 30 décembre 2020, <https://www.interfax.ru/russia/743675>.

<sup>18</sup> Agence de presse Interfax, *Минцифры не возместит операторам потери от « доступного интернета »* (« Le ministère des Communications ne compensera pas les pertes des opérateurs dues au projet "Internet accessible" »), 21 septembre 2020, <https://www.interfax.ru/russia/727895>.

<sup>19</sup> *О внесении проекта федерального закона « О связи » О внесении изменения в статью 54 Федерального закона « О связи »* (Présentation du projet de loi n° 1087071-7 portant modification de la loi fédérale sur les communications), <https://sozd.duma.gov.ru/bill/1087071-7>.

<sup>20</sup> *Федеральный закон от 02.07.2021 № 319-ФЗ "О внесении изменений в Федеральный закон "О связи" (Loi portant modification de la loi fédérale sur les communications)*, N319 FZ, 2 juillet 2021, <http://publication.pravo.gov.ru/Document/View/0001202107020019>.

<sup>21</sup> Andrei Lipov, *op. cit.*

<sup>22</sup> Roskomnadzor, *О частичном снятии мер по замедлению трафика Twitter* (« Retrait partiel des mesures visant à ralentir le trafic de Twitter »), communiqué de presse, 17 mai 2021, <https://rkn.gov.ru/news/rsoc/news73632.htm>.

manifestations non autorisées. » Par conséquent, en échange des efforts de Twitter pour se mettre en conformité, les restrictions ont été partiellement supprimées et uniquement maintenues sur les appareils mobiles. Le communiqué du Roskomnadzor se termine par un avertissement adressé à Facebook et YouTube, qui pourraient être les prochains à tomber sous le coup de sanctions similaires<sup>23</sup>.

Les développements relatifs à la liberté d'accès aux réseaux sociaux étrangers en Russie doivent être compris dans le contexte de la « loi sur la souveraineté d'internet » entrée en vigueur en novembre 2019<sup>24</sup>. Elle vise officiellement à garantir que la zone russe de l'internet, appelée Runet, puisse fonctionner indépendamment de l'internet mondial en cas de certaines menaces, tout en offrant aux autorités publiques les possibilités techniques nécessaires pour restreindre efficacement l'accès à certains services et contenus en ligne<sup>25</sup>.

Ces menaces sont définies par le Gouvernement et incluent notamment « le risque que soit fourni l'accès à des informations en ligne ou à des ressources d'information dont l'accès doit être restreint conformément à la législation de la Fédération de Russie » et « le risque d'une obstruction (entrave) aux mesures visant à restreindre l'accès » à ces informations<sup>26</sup>.

L'infrastructure de l'internet souverain de la Russie repose sur un dispositif matériel constitué de « boîtiers rouges », installés chez les fournisseurs d'accès à internet, les points d'échange internet et les opérateurs de l'ensemble du pays. Ces boîtiers sont reliés au Centre de contrôle et de commande de Moscou et permettent aux responsables de ralentir à distance le trafic, de bloquer l'accès ou de rediriger les flux d'informations en ligne dans n'importe quelle région de Russie<sup>27</sup>.

### 2.3. Restrictions sur l'utilisation des réseaux sociaux par certains acteurs

Les récentes réglementations mises en place par les autorités russes traduisent leur inquiétude quant au fait que des fonctionnaires et des militaires ont délibérément partagé des informations de nature sensible sur les réseaux sociaux.

---

<sup>23</sup> *Ibid.*

<sup>24</sup> <http://merlin.obs.coe.int/article/8603>.

<sup>25</sup> Freedom House, *Freedom on the Net*, 2020, Russie, [https://freedomhouse.org/country/russia/freedom-net/2020#footnote12\\_g9flt86](https://freedomhouse.org/country/russia/freedom-net/2020#footnote12_g9flt86).

<sup>26</sup> *Об утверждении Правил централизованного управления сетью связи общего пользования*, (Approbation des règles de gestion centralisée du réseau public de télécommunications), décret n° 127 du 12 février 2020 du gouvernement de la Fédération de Russie, <http://publication.pravo.gov.ru/Document/View/0001202002170013?index=0&rangeSize=1>.

<sup>27</sup> Irina Borogan, *Russia's 'Red Boxes' Menace the Internet*, Center for European Policy Analysis, 4 juin 2021, <https://cepa.org/russias-red-boxes-menace-the-internet/?fbclid=IwAR1FW9s92B5XfllF6s1doSjXPuEln7muuSuXdqlqV9OnnD9sTtAmuyUcRDo>.



En 2016, la Douma d'État a apporté des modifications à la loi fédérale relative au service public étatique de la Fédération de Russie et à la loi fédérale relative aux services municipaux en Fédération de Russie concernant l'utilisation par les agents étatiques et municipaux des réseaux sociaux et autres sites internet et/ou pages internet susceptibles de les identifier<sup>28</sup>.

Les nouvelles normes imposent aux fonctionnaires/agents municipaux et aux candidats aux postes de fonctionnaires/agents municipaux de fournir à leur employeur des renseignements sur les adresses des sites et pages internet où ils publient des informations accessibles au public ainsi que des données permettant de les identifier.

Ces informations sont communiquées chaque année par les fonctionnaires. Dans le cas des candidats, elles portent sur une période de trois ans avant l'année de leur candidature. Par décision de l'employeur, certains fonctionnaires peuvent être autorisés à vérifier les données soumises ainsi qu'à « traiter » les informations figurant sur les sites internet et pages internet publiés par les fonctionnaires/agents municipaux et/ou les candidats<sup>29</sup>.

Le ministère russe du Travail a publié un guide et un formulaire standard pour le dépôt des informations requises par les normes susmentionnées. Le guide explique, en particulier, que les sites et/ou pages internet à inclure dans les déclarations sont les pages personnelles des réseaux sociaux, ainsi que les blogs, microblogs et sites personnels<sup>30</sup>. En fait, un modèle de formulaire de déclaration, publié sur le site officiel de la Cour suprême de Russie, fait uniquement référence à des exemples de comptes sur les réseaux sociaux Odnoklassniki, Vkontakte et Instagram<sup>31</sup>.

En 2017, des règles similaires ont été approuvées pour les fonctionnaires du système judiciaire<sup>32</sup>.

---

<sup>28</sup> <http://merlin.obs.coe.int/article/7706>.

<sup>29</sup> *О внесении изменений в Федеральный закон «О государственной гражданской службе Российской Федерации» и Федеральный закон «О муниципальной службе в Российской Федерации»* (Loi fédérale n° 224-FZ du 30 juin 2016 portant modification de la loi fédérale relative au service public étatique de la Fédération de Russie et de la loi fédérale relative aux services municipaux en Fédération de Russie), <https://rg.ru/2016/07/04/municipal-dok.html>.

<sup>30</sup> Ministère du Travail de la Fédération de Russie, *Методические рекомендации по заполнению формы представления сведений об адресах сайтов и (или) страниц сайтов в информационно-телекоммуникационной сети "Интернет", на которых государственным гражданским служащим или муниципальным служащим, гражданином Российской Федерации, претендующим на замещение должности государственной гражданской службы Российской Федерации или муниципальной службы, размещались общедоступная информация, а также данные, позволяющие его идентифицировать* (Directives pour remplir le formulaire de déclaration des adresses de sites ou des pages de sites du réseau d'information et de télécommunication « Internet » sur lesquels un fonctionnaire d'État, un employé municipal ou un citoyen de la Fédération de Russie candidat à un poste de la fonction publique d'État de la Fédération de Russie ou d'un service municipal ont publié des informations accessibles au public ainsi que des données permettant de les identifier), sans date, 2017,

<sup>31</sup> <http://www.supcourt.ru/files/15866/>.

<sup>32</sup> Département judiciaire de la Cour suprême de la Fédération de Russie, *Об утверждении Положения о порядке представления гражданами, претендующим на замещение должностей федеральной государственной гражданской службы в Судебном департаменте при Верховном Суде Российской Федерации*



En 2019, des restrictions encore plus larges ont été promulguées pour les militaires et les civils réservistes de l'armée. Il leur a été interdit de diffuser, aussi bien dans les médias de masse qu'en ligne, non seulement des secrets d'État, mais aussi tout autre secret protégé, ainsi que divers autres types d'informations liées aux affaires militaires, comme par exemple des informations sur leurs activités quotidiennes. Il leur est également interdit d'être en possession d'appareils électroniques permettant de stocker, de diffuser ou de donner accès à des informations audio, vidéo ou photographiques, ainsi qu'à leur géolocalisation<sup>33</sup>.

---

*Федерации, и федеральными государственными гражданскими служащими, замещающими должности федеральной государственной гражданской службы в Судебном департаменте при Верховном Суде Российской Федерации, сведений о размещении информации в информационно-телекоммуникационной сети «Интернет», обработке указанных сведений и проверке их достоверности и полноты (Adoption du Règlement relatif à la procédure de déclaration par les citoyens candidats aux postes de la fonction publique fédérale au sein du département judiciaire de la Cour suprême de la Fédération de Russie, et par les fonctionnaires fédéraux occupant les postes de la fonction publique fédérale au sein du département judiciaire de la Cour suprême de la Fédération de Russie, concernant la publication d'informations sur le réseau d'information et de télécommunication « Internet », le traitement des informations spécifiées et la vérification de leur fiabilité et de leur exhaustivité). Ordonnance n° 133 du 18 juillet 2017 (dans sa version modifiée du 31 juillet 2019), [https://sudact.ru/law/prikaz-sudebnogo-departamenta-pri-verkhovnom-sude-rf\\_330/](https://sudact.ru/law/prikaz-sudebnogo-departamenta-pri-verkhovnom-sude-rf_330/).*

<sup>33</sup> *О статусе военнослужащих* (loi fédérale n° 76-FZ du 27 mai 1998 relative au statut des militaires), article 7, <http://pravo.gov.ru/proxy/ips/?docbody=&nd=102053139>.

## 3. Fondement juridique des sanctions à l'encontre des réseaux sociaux

Certains motifs de sanction des réseaux sociaux en Russie ne sont pas liés à leur contenu.

### 3.1. Stockage non conforme des données des utilisateurs

En 2014, le Président Vladimir Poutine a promulgué une loi fédérale portant modification notamment de l'article 18 de la loi fédérale relative aux données personnelles<sup>34</sup>.

Cette modification porte principalement sur la création de l'obligation, pour les fournisseurs d'accès internet, de collecter, traiter et conserver les données personnelles des citoyens russes uniquement dans des bases de données (serveurs) situées sur le territoire de la Fédération russe. Cette règle a affecté les réseaux sociaux étrangers, dès lors que le Roskomnadzor et ses quelque 8 000 employés, dont 100 experts en logiciels<sup>35</sup>, ont commencé à vérifier si le lieu de traitement des données personnelles des citoyens russes relevait effectivement de la juridiction nationale. Toute violation de cette règle est un motif supplémentaire autorisant le Roskomnadzor, qui est par ailleurs chargé de contrôler la protection des droits des personnes concernées par les données personnelles, à bloquer l'accès aux ressources en ligne.

Cet amendement est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2016. Auparavant, tous les grands réseaux sociaux professionnels mondiaux ont été priés par le Roskomnadzor de bien vouloir se conformer à cette nouvelle disposition de la loi. Certains ont accepté de négocier dans un esprit de collaboration, tandis que LinkedIn a manifestement refusé d'entamer de telles négociations. LinkedIn a été frappé d'interdiction après confirmation par le tribunal de la ville de Moscou d'un jugement antérieur faisant suite à une plainte du Roskomnadzor qui l'accusait de ne pas se conformer aux dispositions légales concernant le stockage des données de ses quelque six millions d'utilisateurs en Russie<sup>36</sup>.

---

<sup>34</sup> *О персональных данных* (Loi fédérale n° 152-FZ du 27 juillet 2006 relative aux données personnelles), <http://pravo.gov.ru/proxy/ips/?docbody&nd=102108261>, voir <http://merlin.obs.coe.int/article/7020>.

<sup>35</sup> Andrei Lipov, *op.cit.*

<sup>36</sup> Elena Gorelova, *После блокировки LinkedIn престиж соцсети в глазах работодателей вырос* (« Après le blocage de LinkedIn, le prestige des réseaux sociaux aux yeux des employeurs s'est accru »), quotidien *Vedomosti*, 22 novembre 2016, <https://www.vedomosti.ru/management/articles/2016/11/23/666511-linkedin-prestizh>.



Le tribunal de première instance avait autorisé le Roskomnadzor à bloquer l'accès en ligne aux sites et aux services de LinkedIn à l'adresse linkedin.com.

En deuxième instance, le tribunal a conclu qu'il n'y avait aucune raison valable de faire droit à l'appel interjeté par LinkedIn Corporation. Il a donc confirmé que la requérante avait porté atteinte « aux droits et intérêts légitimes des citoyens de la Fédération de Russie en collectant des informations à caractère personnel sur les utilisateurs du site, ainsi que sur d'autres citoyens russes qui ne sont pas des utilisateurs du site, en traitant ces données et en les diffusant, y compris sur le site web concerné, sans avoir les autorisations nécessaires pour le faire et en violation de la législation de la Fédération de Russie en matière de données à caractère personnel<sup>37</sup>. » Malgré le blocage qui a suivi, LinkedIn affirme avoir toujours sept millions d'utilisateurs en Russie à l'heure actuelle<sup>38</sup>.

D'autres grands réseaux sociaux étrangers ont également refusé de se mettre en conformité : Facebook et Twitter ont reçu des mises en demeure successives assorties de dates limites pour localiser les données personnelles<sup>39</sup>. En 2019 (année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles), le Roskomnadzor a fait état de 9 159 plaintes reçues concernant toutes sortes d'abus en matière de données personnelles commis par les « administrateurs de ressources internet, notamment les administrateurs de réseaux sociaux », contre 999 plaintes reçues en 2018<sup>40</sup>.

Récemment, les autorités russes semblent avoir opté pour une politique axée sur les sanctions financières plutôt que sur le blocage des réseaux sociaux. Ce choix est peut-être lié aux tentatives infructueuses répétées du Roskomnadzor en 2018-2020 pour bloquer l'accès à la plateforme de messagerie grand public Telegram en Russie, et à la vague de contestation qui a suivi ces tentatives. Telegram a été lancé par l'entrepreneur d'origine russe Pavel Durov après son départ de Russie faisant suite à son éviction du réseau social Vkontakte, qu'il avait lui-même fondé et dirigé pendant un temps<sup>41</sup>. Par ailleurs, ce tournant politique visant à éviter le blocage a probablement été encouragé par une série d'arrêts rendus en 2020 par la Cour européenne des droits de l'homme, qui considère que ces mesures sont contraires à l'article 10 de la Convention des droits de

---

<sup>37</sup> Décision du tribunal d'instance de Tagansky dans l'affaire 02-3491/2016, 4 août 2016 <http://docs.pravo.ru/document/view/87232058/> ; arrêt rendu en appel le 10 novembre 2016 par le Collège de la chambre civile de la Cour d'appel de Moscou dans l'affaire 33-38783/16, <http://www.mos-gorsud.ru/mgs/services/cases/appeal-civil/details/19d661b0-6b14-48eb-b753-9adbf19fe32a>. <http://merlin.obs.coe.int/article/7805>

<sup>38</sup> Kemp S., *Digital 2021 : The Russian Federation*, op.cit.

<sup>39</sup> Agence de presse Interfax, *Роскомнадзор потребует от и Twitter за 9 месяцев локализовать данные пользователей РФ* (« Le Roskomnadzor entend demander à Facebook et à Twitter de localiser les données de ses utilisateurs en République de Russie »), 12 février 2019, <https://www.interfax.ru/russia/650240>.

<sup>40</sup> Roskomnadzor, *Отчет о деятельности Уполномоченного органа по защите прав субъектов персональных данных за 2019 год* (Rapport d'activité 2019 de l'autorité de protection des droits en matière de données personnelles), Moscou, 2020, p. 8, [https://rkn.gov.ru/docs/Otchet\\_UO-2019\\_new.pdf](https://rkn.gov.ru/docs/Otchet_UO-2019_new.pdf).

<sup>41</sup> Myles-Primakoff D. et Sherman J., « *Russia Can't Afford to Block Twitter – Yet* », *Foreign Policy*, 30 avril 2021, <https://foreignpolicy.com/2021/04/30/russia-block-twitter-telegram-online-censorship/>.

l'homme<sup>42</sup>. Mais dès 2019, le directeur du Roskomnadzor de l'époque appelait à « manger l'éléphant une bouchée après l'autre<sup>43</sup>. » Peu après, la Douma d'État a modifié le Code des infractions administratives afin de sanctionner les violations de la réglementation sur les données personnelles par de lourdes amendes, comme le prévoit l'article 18 susmentionné de la loi fédérale relative aux données personnelles. Les amendes s'échelonnent désormais de 1 à 6 millions de RUB<sup>44</sup> pour les personnes morales qui commettent une première infraction, et de 6 à 18 millions de RUB en cas de récidive. En outre, quiconque commet une telle infraction sans avoir fondé une entité juridique (en Russie) est passible de la même sanction<sup>45</sup>.

Ce dispositif de sanctions financières a été mis en œuvre. En février 2020, Facebook et Twitter ont été condamnés à une amende de 4 millions de RUB chacun et, après le rejet des procédures de recours, Facebook a payé l'amende en novembre 2020 ; au moment de la rédaction du présent rapport, Twitter n'a pas encore payé son amende. Le dernier « ultimatum » posé par le Roskomnadzor à ces réseaux sociaux et divers autres réseaux sociaux étrangers exige la localisation des données personnelles avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021, sous peine d'amendes pour récidive<sup>46</sup>. En effet, en août 2021, WhatsApp a été condamné à une amende de 4 millions de RUB, tandis que les « récidivistes », Facebook et Twitter, ont été condamnés à 15 et 17 millions de RUB<sup>47</sup>. Par ailleurs, le Roskomnadzor a manifestement l'intention d'ajouter à la réglementation actuelle sur la localisation des données personnelles une mesure qui obligerait les entreprises de médias en ligne à stocker en Russie des copies de leurs « logithèques » afin d'en faciliter le contrôle effectif<sup>48</sup>.

---

<sup>42</sup> *Engels c. Russie*, op.cit. ; *OOO Flavus et autres c. Russie* (requêtes n° 12468/15 et 2 autres affaires), 23 juin 2020, <http://hudoc.echr.coe.int/eng?i=001-203178> ; *Vladimir Kharitonov c. Russie* (requête n° 10795/14), 23 juin 2020, <http://hudoc.echr.coe.int/eng?i=001-203177>.

<sup>43</sup> Portail d'information RBK, *Глава Роскомнадзора в ответ на вопрос о возможной блокировке Facebook предложил « есть слона по частям »* (« En réponse à une question sur un éventuel blocage de Facebook, le chef du Roskomnadzor préconise de "manger l'éléphant une bouchée après l'autre" »), 16 avril 2019, [https://www.rbc.ru/technology\\_and\\_media/16/04/2019/5cb5b4659a79471da70386bc](https://www.rbc.ru/technology_and_media/16/04/2019/5cb5b4659a79471da70386bc).

<sup>44</sup> Au moment de la rédaction du présent rapport, 1 EUR équivaut à 87 RUB.

<sup>45</sup> Paragraphes 8 et 9 de l'article 13.11 du Code des infractions administratives de la Fédération de Russie (intégrés le 2 décembre 2019 par la loi fédérale n° 405-FZ). Auparavant, les médias sociaux étaient condamnés à une amende pour « défaut d'information » (sur le transfert de données personnelles vers la Russie) aux autorités publiques et cette amende était comprise entre 3 000 et 5 000 RUB pour les personnes morales (article 19.7 du Code des infractions administratives).

<sup>46</sup> Agence de presse Interfax, *Facebook и Twitter обязаны локализовать до 1 июля базы данных пользователей в РФ* (« Facebook et Twitter localiseront les données des utilisateurs en Fédération de Russie d'ici le 1<sup>er</sup> juillet »), 26 mai 2021, <https://www.interfax-russia.ru/main/facebook-i-twitter-obyazany-lokalizovat-do-1-iyulya-bazy-dannyh-polzovateley-v-rf>.

<sup>47</sup> Roskomnadzor, « Le tribunal a infligé une amende de 36 millions de RUB à Facebook, `Twitter et ~WhatsApp pour le non-stockage des données des utilisateurs russes sur le territoire de la FR ».(Суд оштрафовал Facebook, Twitter и WhatsApp на 36 млн рублей за нелокализацию баз данных российских пользователей на территории РФ), Communiqué de presse, 26 août 2021, <https://rkn.gov.ru/news/rsoc/news73828.htm>

<sup>48</sup> Ibid.

## 3.2. Absence de mention « média agent étranger »

Les réseaux sociaux sont régis, ne serait-ce qu'en partie, par les dispositions de la « loi relative aux agents étrangers » en Russie<sup>49</sup>. Selon les dispositions adoptées en 2019, tous les médias étrangers qui exercent les fonctions d'agents étrangers ainsi que les organes de médias enregistrés fondés avec la participation d'une entité juridique russe qui exercent les fonctions d'agent étranger, doivent comporter une mention lorsqu'ils sont diffusés sur le territoire russe. Cette mention, agréée par le Roskomnadzor, indique (en russe) :

*L'article (le contenu) suivant est produit et/ou distribué par un média de masse étranger exerçant les fonctions d'agent étranger et/ou par une entité juridique russe qui exerce les fonctions d'agent étranger.*

Sur les réseaux sociaux (y compris Twitter !), cette mention doit toujours être présentée sous forme de texte. La taille de la police utilisée pour la mention doit être deux fois plus grande que celle de la police utilisée pour le message ou l'article lui-même, la couleur de la police doit contraster fortement avec le fond et la mention doit suivre immédiatement le titre du message ou de l'article ou, en l'absence de titre, précéder l'article. Un tel avertissement doit accompagner chaque message publié par le « média agent étranger »<sup>50</sup>.

Actuellement, 20 entités juridiques et physiques figurent sur la liste des « médias exerçant des fonctions d'agents étrangers » établie par le ministère de la Justice de la Fédération de Russie<sup>51</sup>. Elles sont elles-mêmes responsables de la signalisation de leurs comptes officiels sur les réseaux sociaux en apposant une mention indiquant qu'un agent étranger est à l'origine des documents publiés ou diffusés par des ONG, des particuliers ou des associations publiques ayant le statut d'« agent étranger ». Les « agents étrangers » qui ne sont pas enregistrés en tant qu'entité juridique relèvent de la responsabilité des personnes qui publient ou transfèrent leurs documents sur les réseaux sociaux.

---

<sup>49</sup> Voir Richter A., « Les « agents étrangers » dans le droit russe des médias », *IRIS Extra*, Observatoire européen de l'audiovisuel, Strasbourg, décembre 2020, <https://rm.coe.int/iris-extra-2020fr-les-agents-etrangeurs-dans-le-droit-russe-des-medias/1680a0cd09>.

<sup>50</sup> Roskomnadzor, *Об утверждении формы указания на то, мато сообщения и материалы иностранного средства массовой информации, выполняющего функции иностранного агента, и (или) российского юридического лица, выполняющего функции иностранного агента, распространяемые на территории Российской Федерации, созданы и (или) распространены указанными лицами, а также требований и порядка размещения такого указания* (Adoption du formulaire indiquant que les messages et contenus d'un média de masse étranger exerçant les fonctions d'agent étranger, et (ou) d'une entité juridique russe exerçant les fonctions d'agent étranger, ont été distribués sur le territoire de la Fédération de Russie, créés et (ou) distribués par les personnes spécifiées, ainsi que spécifications des conditions et de la procédure requises pour la publication d'une telle mention), ordonnance n° 123 du 23 septembre 2020 du Service fédéral de surveillance du secteur des communications, des technologies de l'information et des médias de masse, <https://rq.ru/2020/10/20/roskomnadzor-prikaz124-site-dok.html>.

<sup>51</sup> Ministère de la Justice de la Fédération de Russie, *Реестр иностранных средств массовой информации, выполняющих функции иностранного агента* (Registre des médias étrangers exerçant les fonctions d'agent étranger), <https://minjust.gov.ru/ru/documents/7755/>.

### 3.3. Sanctions pour restriction de la liberté des médias russes

Fin 2020, une série de nouvelles dispositions a élargi le champ d'application de la « loi fédérale relative aux sanctions contre les personnes impliquées dans des violations des droits et libertés fondamentaux de la personne humaine, ainsi que des droits et libertés fondamentaux des citoyens de la Fédération de Russie » (loi Dima Yakovlev)<sup>52</sup>. Les nouvelles dispositions permettent de restreindre l'accès aux ressources en ligne appartenant à des sociétés officiellement identifiées comme étant impliquées dans de telles violations. Cette reconnaissance est établie par le Procureur général, ou l'un de ses substituts, avec le consentement du ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie. Parmi les infractions visées par les modifications apportées à la loi figurent les « limitations » en matière de diffusion en ligne d'informations en russe ou dans d'autres langues de la Fédération de Russie, qui sont « essentielles pour le public », ainsi que de contenus de médias de masse russes, si ces limitations ont un caractère discriminatoire sur la base, par exemple, du droit de propriété, ou qu'elles sont le fruit de sanctions imposées par des gouvernements étrangers à la Fédération de Russie, à des citoyens russes ou à des entreprises russes<sup>53</sup>. La nature des « limitations » n'est pas définie dans la loi, mais la pratique administrative du Roskomnadzor fait état de cas de signalisation d'une source comme « média gouvernemental » ou d'un contenu comme « violent », ou encore du retrait délibéré d'un compte des listes « les plus populaires ».

Une fois qu'une entité est déclarée avoir enfreint la liberté d'information des citoyens russes, le bureau du Procureur général envoie une notification à cet égard au Roskomnadzor. Ce dernier commence par inscrire la ressource incriminée dans un nouveau registre spécial de type « liste noire », dont la publication sur le site officiel du Roskomnadzor devrait intervenir prochainement. À ce jour, le Roskomnadzor a adopté une procédure concernant l'établissement et l'utilisation d'une telle liste noire<sup>54</sup>, mais cette procédure n'est pas encore entrée en vigueur. Le registre comprendra notamment des

---

<sup>52</sup> *О внесении изменений в Федеральный закон «О мерах воздействия на лиц, причастных к нарушениям основополагающих прав и свобод человека, прав и свобод граждан Российской Федерации»* (Loi fédérale portant modification de la loi fédérale relative aux sanctions contre les personnes impliquées dans des violations des droits et libertés fondamentaux de la personne humaine, ainsi que des droits et libertés fondamentaux des citoyens de la Fédération de Russie),

<http://publication.pravo.gov.ru/Document/View/0001202012300002>. Voir Richter A., *op.cit.*, p. 10.

<sup>53</sup> <http://merlin.obs.coe.int/article/9068>.

<sup>54</sup> *Порядок ведения перечня владельцев ресурсов информационно-телекоммуникационной сети «Интернет», причастных к нарушениям основополагающих прав и свобод человека, прав и свобод граждан Российской Федерации, гарантирующих в том числе свободу массовой информации, внесения в него исключения из него информации о владельцах ресурсов информационно-телекоммуникационной сети «Интернет», состав содержащейся в перечне информации о них* (Procédure relative à la tenue d'un registre des administrateurs de ressources d'information et de télécommunication sur internet impliqués dans des violations des droits et libertés fondamentaux de la personne humaine ainsi que des droits et libertés fondamentaux des citoyens de la Fédération de Russie qui garantissent notamment la liberté des médias de masse, à l'inscription et au retrait du registre des administrateurs de ressources d'information et de télécommunication sur internet, ainsi qu'au type d'informations figurant au registre), approuvée par l'ordonnance n° 23 du 11 mars 2021 du Roskomnadzor,

[http://www.consultant.ru/document/cons\\_doc\\_LAW\\_386221/43734fdff2df2ef4db6a153a096063a104a591d0/](http://www.consultant.ru/document/cons_doc_LAW_386221/43734fdff2df2ef4db6a153a096063a104a591d0/)



informations sur les échanges avec le Roskomnadzor, telles que la date et l'heure de ses notifications demandant l'arrêt des « limitations » imposées aux médias russes.

Le Roskomnadzor adresse ensuite dans les 24 heures un avertissement à l'administrateur de la ressource en ligne en le sommant de mettre fin à ces limitations. Si l'administrateur refuse d'obtempérer, le Roskomnadzor procède alors au blocage « total ou partiel » de l'accès à la ressource en ligne. Les décisions de blocage prises par les autorités russes pourront être levées une fois que les limitations auront cessé.

En général, le bureau du Procureur général rend ses décisions en réponse à des requêtes émanant de personnes ou d'entités concernées, mais il peut également mener des enquêtes de sa propre initiative. Ces décisions peuvent faire l'objet d'un appel devant le tribunal. Si l'appel aboutit, la ressource en ligne sera retirée du registre et débloquée<sup>55</sup>.

Certains critiques dénoncent plusieurs failles dans les nouvelles dispositions. La liste des motifs n'étant pas exhaustive, des restrictions discriminatoires supplémentaires pourraient être laissées à l'appréciation des autorités. La loi ne précise pas le délai exact laissé à l'administrateur de la ressource en ligne pour réagir à la notification du Roskomnadzor et ne spécifie pas si la décision d'inscription sur la liste noire peut faire l'objet d'un appel, ou si l'accès à la ressource restera préservé pendant l'appel<sup>56</sup>.

Les ressortissants étrangers impliqués dans la mise en place de ces limitations relatives à la diffusion d'informations provenant de sources russes seront interdits de séjour dans le pays et leurs avoirs en Russie seront saisis<sup>57</sup>.

Ces modifications doivent être appréciées dans le contexte des récentes requêtes adressées par le Roskomnadzor à Facebook LLC pour que cesse, « dans les plus brefs délais », la limitation d'accès et le blocage des comptes Instagram des radiodiffuseurs publics régionaux Stavropolye et Lotos, et du compte Facebook de Baltnews (une filiale de l'agence de presse d'État *Rossija Segodnya*), ainsi qu'à Google LLC au sujet du déclassement de la chaîne YouTube Solovyov Live, du blocage des chaînes YouTube d'ANNA News, des « limitations » imposées aux documentaires de RT et d'Ukraina.ru, ainsi que de la décision prise par Google LLC de déclarer un programme de la télévision d'État *Rossija-1* comme « inconvenant et choquant pour certains publics », etc.<sup>58</sup>. L'exposé des motifs du projet de loi fait également référence à une vingtaine d'« actes de censure à

---

<sup>55</sup> Fridman V. et Botvinkina A., *Russia introduces new grounds for blocking websites and social networks*, Gowling WLG, 26 janvier 2021, <https://gowlingwlg.com/en/insights-resources/articles/2021/russia-blocking-websites-and-social-networks/>.

<sup>56</sup> Pak M., *Russia Introduces Measures Against Discriminatory Internet Censorship*, 1<sup>er</sup> mars 2021, Petošević, <https://www.petosevic.com/resources/news/2021/03/4429>.

<sup>57</sup> *О внесении изменений в Федеральный закон «О мерах воздействия на лиц, причастных к нарушениям основополагающих прав и свобод человека, прав и свобод граждан Российской Федерации»* (Loi fédérale n° 482-FZ du 30 décembre 2020 portant modification de la loi fédérale relative aux sanctions contre les personnes impliquées dans des violations des droits et libertés fondamentaux de la personne humaine, ainsi que des droits et libertés fondamentaux des citoyens de la Fédération de Russie, <http://publication.pravo.gov.ru/Document/View/0001202012300002>.

<sup>58</sup> Voir notamment le communiqué de presse du Roskomnadzor du 30 octobre 2020, <http://rkn.gov.ru/news/rsoc/news73130.htm>.



l'égard des comptes » de Russia Today, RIA Novosti et Crimea 24 commis par Facebook, YouTube et Twitter<sup>59</sup>.

À un certain moment, le Roskomnadzor a également invité les radiodiffuseurs et les médias en ligne russes à migrer de YouTube vers des plateformes en ligne russes pour bénéficier d'une diffusion sécurisée des contenus vidéo<sup>60</sup>.

---

<sup>59</sup> *Пояснительная записка к законопроекту* (Exposé des motifs du projet de loi n° 1058572-7 du 19 novembre 2020), <https://sozd.duma.gov.ru/bill/1058572-7>.

<sup>60</sup> Communiqué de presse du Roskomnadzor du 13 novembre 2020, <https://rkn.gov.ru/news/rsoc/news73170.htm>.

## 4. Contenu illicite

Le principal motif de sanction contre les entreprises de réseaux sociaux reste la diffusion de contenus jugés illicites en Russie.

### 4.1. Mécanismes d'identification et de blocage des contenus

Le cadre juridique permettant d'identifier des contenus illicites en ligne et de bloquer leur diffusion prévoit deux mécanismes distincts.

Le premier est ancré dans les nouvelles dispositions inscrites en 2012 dans la loi fédérale relative à l'information, aux technologies de l'information et à la protection de l'information (ci-après la loi relative aux technologies de l'information) par le biais de l'article 15.1. Ledit article énonce les procédures de création, d'extension et de mise à jour du « Registre unique des noms de domaine internet, des références et des adresses réseau des sites internet qui comportent des contenus dont la diffusion est interdite en Fédération de Russie » (système d'information unique automatisé de liste noire russe de l'internet)<sup>61</sup>.

L'inscription d'un site ou d'une page internet sur la liste noire russe de l'internet, entraîne leur blocage, à moins que les fournisseurs de services et d'hébergement ne suppriment rapidement les éléments incriminés<sup>62</sup>. Le Roskomnadzor actualise la liste noire après chaque décision de justice rendue à l'encontre d'un site ou d'une page internet dont le contenu est reconnu « illicite » (il s'agit en général de propos à caractère extrémiste). Le registre est également mis à jour à l'issue de toute décision prise par les organes exécutifs fédéraux qui traitent spécifiquement des questions relatives à la pédopornographie, à la drogue et au suicide. Les tentatives visant à contester devant les tribunaux l'inscription sur liste noire d'un contenu diffusé sur les réseaux sociaux ont généralement échoué<sup>63</sup>.

---

<sup>61</sup> Elle est également disponible en anglais à l'adresse suivante : <http://eais.rkn.gov.ru/en/>. Cette page contient également des extraits pertinents de la loi sur les technologies de l'information en anglais.

<sup>62</sup> Richter A., « Réglementation des contenus en ligne en Fédération de Russie », *IRIS Extra*, Observatoire européen de l'audiovisuel, Strasbourg, 2015, <https://rm.coe.int/1680783de3>. Voir page 14 de cette publication.

<sup>63</sup> Richter A. (2015), *op.cit.*, p. 15.

Selon le Roskomnadzor, entre 2012 et avril 2021, il a bloqué ou restreint l'accès à environ 164 000 documents, tous à caractère extrémiste, et à leurs copies<sup>64</sup>.

Le second dispositif est ancré dans les modifications apportées en 2013 à la loi relative aux technologies de l'information par le biais de l'article 15.3. Cet article définit les procédures administratives permettant au Procureur général et à ses substituts d'identifier les contenus illicites, puis de transmettre le dossier au Roskomnadzor pour qu'il applique des mesures de contrainte visant au retrait du contenu et, en cas de non-retrait, des sanctions administratives, notamment le blocage de l'accès aux sites diffusant le contenu litigieux<sup>65</sup>. Alors qu'initialement, cette procédure extrajudiciaire ne s'appliquait qu'à des infractions « manifestes », telles que l'appel à des manifestations non autorisées ou à des activités « extrémistes », elle a été considérablement élargie au cours des années suivantes pour inclure de nouvelles catégories de contenus illicites en ligne.

Le second dispositif englobe également un article 15.1-1 distinct, introduit en 2019 dans la loi relative aux technologies de l'information, qui interdit toute manifestation de « mépris flagrant à l'égard de la société, du gouvernement, des symboles officiels de l'État, de la Constitution ou des organes d'État russe », c'est-à-dire « l'expression d'un manque de respect manifeste sous une forme indécente » ou « un manque de respect pur et simple »<sup>66</sup>. La législation prévoit également des amendes pouvant aller jusqu'à 300 000 RUB et des peines pouvant aller jusqu'à 15 jours d'emprisonnement en cas de violation de cette disposition.

En 2021, un dispositif similaire a été instauré par le nouvel article 15.3-1 de la loi relative aux technologies de l'information concernant le démarchage électoral illicite en ligne.

En outre, en 2013, un article supplémentaire (15.2) a été ajouté à la loi relative aux technologies de l'information pour régir les relations entre le Roskomnadzor et les fournisseurs d'hébergement en cas de violation du droit d'auteur sur internet, une fois qu'une telle violation a été établie par décision de justice. La procédure est similaire au deuxième dispositif, car il s'est avéré plus efficace de recourir aux notifications de blocage et de retrait des comptes de réseaux sociaux que de faire endosser une responsabilité aux entreprises de réseaux sociaux en matière de violation du droit d'auteur<sup>67</sup>.

Selon le Roskomnadzor, entre 2012 et avril 2021, il a bloqué ou restreint l'accès à quelque 400 000 documents (ainsi qu'à leurs copies) interdits par l'article 15.3 de la loi relative aux technologies de l'information<sup>68</sup>. La même source souligne certains problèmes

---

<sup>64</sup> *Российский опыт противодействия распространению в сети "Интернет" материалов экстремистского и террористического характера* (Pratique russe de lutte contre la diffusion de contenus extrémistes et terroristes sur internet), OSCE, PC.DEL/532/21 (Comité de sécurité, 12 avril 2021, représentant russe du Roskomnadzor Evgeniy Zaycev) (#C\_2104\_5042).

<sup>65</sup> Richter A. (2015), *op.cit.*, p. 16-17.

<sup>66</sup> Lettre du rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, David Kaye, aux autorités russes, 1<sup>er</sup> mai 2019, partie 1, [https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Opinion/Legislation/OL\\_RUS\\_01\\_05\\_19.pdf](https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Opinion/Legislation/OL_RUS_01_05_19.pdf).

<sup>67</sup> <http://merlin.obs.coe.int/article/6162>.

<sup>68</sup> Pratique russe de lutte contre la diffusion de matériel extrémiste et terroriste sur Internet, *op.cit.*

concernant le retrait de contenus reconnus comme extrémistes ou terroristes par le parquet russe.

Il est précisé notamment que Facebook n'a toujours pas supprimé 3 600 publications sur plus de 15 000 jugées extrémistes ou terroristes, Instagram en a maintenu 370 sur 10 400, YouTube 7 100 sur 41 000 et Twitter 290 sur 2 100<sup>69</sup>.

## 4.2. La « loi sur les fausses informations » et les réseaux sociaux

La diffusion de fausses informations présentées comme étant dignes de foi est depuis longtemps une infraction applicable aux réseaux sociaux<sup>70</sup>.

Avant même que la COVID-19 ne se propage à grande échelle, une série d'amendements à la loi sur les technologies de l'information a été adoptée, en mars 2019, pour mettre un terme à la diffusion en ligne de certains types de fausses informations présentées comme étant véridiques. Ces amendements sont souvent désignés dans les médias russes comme la « loi sur les fausses informations<sup>71</sup> ». La loi interdit la diffusion en ligne d'« informations non fiables ayant un impact sur la société » susceptibles de constituer « une menace ou un préjudice pour la vie et/ou la santé des citoyens ou pour les biens, d'éventuelles atteintes de grande envergure à l'ordre public et/ou à la sécurité de l'État, ou de nuire au bon fonctionnement des approvisionnements quotidiens, des infrastructures sociales, des organismes de crédit, de la fourniture énergétique, de l'industrie ou des communications. »

En corollaire à la « loi sur les fausses informations », des modifications ont également été apportées au Code des infractions administratives de la Fédération de Russie<sup>72</sup>. Adoptées le même jour, ces modifications prévoient des amendes pour les personnes morales et physiques, y compris les utilisateurs de réseaux sociaux et les blogueurs, qui diffusent divers types d'« informations sciemment inexactes ayant un

---

<sup>69</sup> Ibid, voir également *Роскомнадзор информирует о результатах проверки соблюдения российского законодательства американскими инт-платформами и СМИ* (Rapport du Roskomnadzor sur les résultats du contrôle de conformité des plateformes en ligne et des médias de masse américains avec la législation russe), communiqué de presse du 11 juin 2021, <https://rkn.gov.ru/news/rsoc/news73688.htm>.

<sup>70</sup> Richter A., « La désinformation dans les médias selon le droit russe » ; *IRIS Extra*, Observatoire européen de l'audiovisuel, Strasbourg, juin 2019, <https://rm.coe.int/disinformatoin-in-the-media-under-russian-law/1680967369>.

<sup>71</sup> *О внесении изменений в статью 15-3 Федерального закона "Об информации, информационных технологиях и о защите информации"* (Loi fédérale n° 31-FZ du 18 mars 2019 portant modification de l'article 15-3 de la loi fédérale sur l'information, les technologies de l'information et la protection de l'information), <http://publication.pravo.gov.ru/Document/View/0001201903180031/Document/View/0001201903180031>.

Voir également Richter A. (2019), *op. cit.*, et Lettre du rapporteur spécial, *op. cit.*

<sup>72</sup> *О внесении изменений в Кодекс Российской Федерации об административных правонарушениях* (Loi fédérale n° 27-FZ du 18 mars 2019 portant modification du Code de la Fédération de Russie sur les infractions administratives), <http://publication.pravo.gov.ru/Document/View/0001201903180021>.



impact sur la société », par l'ajout de trois paragraphes à l'article 13.15 (« Abus de la liberté des médias ») du Code. En 2020, deux paragraphes supplémentaires ont été ajoutés à cet article, tandis que le montant des amendes était multiplié par dix.

En 2021, à propos de la régulation des réseaux sociaux au niveau mondial au regard de la propagation de fausses informations, la rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la liberté d'expression a pointé du doigt trois pays dans le monde (dont la Russie) ayant « adopté des lois qui ont conféré aux autorités des pouvoirs discrétionnaires excessifs les habilitant à obliger les plateformes de réseaux sociaux à retirer des contenus que ces autorités estiment illégaux, notamment ceux qu'elles considèrent relever de la désinformation ou de l'"infox". » La rapporteuse spéciale des Nations unies souligne que le non-respect de cette obligation est puni par de lourdes amendes et/ou le blocage des contenus et conclut que « ces lois aboutissent au retrait de contenus relevant de l'exercice légitime de la liberté d'expression en ligne, selon une procédure sommaire ou indéterminée ou sans ordonnance judiciaire préalable, contrairement aux exigences de l'article 19 (par. 3) du Pacte international relatif aux droits civils et politiques<sup>73</sup>. »

### 4.3. Amendes pour non-suppression de contenu illicite

En décembre 2020, un nouvel article 13.41 a été intégré au Code des infractions administratives de la Fédération de Russie<sup>74</sup>. En vertu de cet article, l'inaction des fournisseurs d'hébergement et des administrateurs de sites internet, y compris étrangers, à l'égard des exigences de blocage de l'accès aux informations interdites sur le territoire russe ou de suppression d'informations déclarées illicites en Russie au titre de la loi sur les technologies de l'information est passible de lourdes sanctions financières. Les contenus illicites en question englobent « les informations appelant à des activités extrémistes », la pédopornographie, l'usage de stupéfiants, « les informations irrespectueuses à l'égard des pouvoirs publics<sup>75</sup> », « les informations inexactes<sup>76</sup> » et « les informations mensongères ayant un impact sur la société » (en vertu de la loi sur les fausses informations<sup>77</sup>), ainsi qu'une nouvelle série de contenus intégrée le même jour dans la loi sur les technologies de l'information. La seule exception à la norme est la violation des droits d'auteur, sanctionnée dans le cadre d'un autre dispositif législatif.

---

<sup>73</sup> *Désinformation et liberté d'opinion et d'expression : Rapport de la rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression*, Irene Khan. Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. A/HRC/47/25, 13 avril 2021, par. 57, <https://undocs.org/fr/A/HRC/47/25>.

<sup>74</sup> *О внесении изменений в Кодекс Российской Федерации об административных правонарушениях* (Loi fédérale n° 511-FZ du 30 décembre 2020 portant modification du Code de la Fédération de Russie sur les infractions administratives, <http://publication.pravo.gov.ru/Document/View/0001202012300050>. Voir <http://merlin.obs.coe.int/article/9069>.

<sup>75</sup> <http://merlin.obs.coe.int/article/8579>.

<sup>76</sup> <http://merlin.obs.coe.int/article/7676>.

<sup>77</sup> <http://merlin.obs.coe.int/article/8578>.

Le non-respect de l'obligation de bloquer (« restreindre ») l'accès aux informations illicites entraîne désormais des amendes allant de 50 000 à 100 000 RUB pour les personnes physiques, de 200 000 à 400 000 RUB pour les responsables d'entreprise et de 800 000 à quatre millions de RUB pour les personnes morales. En cas de récidive d'une personne morale, les amendes représentent 5 % à 20 % du chiffre d'affaires annuel de la société<sup>78</sup>. Il n'est pas précisé si c'est le siège social de la société ou, le cas échéant, sa succursale en Russie qui doit s'acquitter des amendes fixées au prorata du chiffre d'affaires. Alors qu'on lui posait cette question lors d'une récente interview, Andrei Lipov, directeur du Roskomnadzor depuis mars 2020, a répondu : « Jusqu'à nouvel ordre, il s'agit des revenus générés en Russie<sup>79</sup>. » Il estime que cette mesure est efficace : le processus de blocage de l'accès aux contenus par les entreprises de réseaux sociaux « s'est accéléré », du fait que leur « vision du monde » a changé puisque « les amendes relèvent non pas de considérations politiques, mais des indicateurs clés de performance (KPI) des dirigeants de ces entreprises<sup>80</sup>. »

En juin 2021, les amendes cumulées pour non-respect de l'obligation de bloquer l'accès à des contenus illicites s'élevaient à 43 millions de RUB pour Facebook/Instagram, 27,9 millions de RUB pour Twitter et 6 millions de RUB pour Google/YouTube, qui doit également s'acquitter de 9,2 millions de RUB supplémentaires pour « filtrage inapproprié d'un moteur de recherche<sup>81</sup> ».

Parallèlement au renforcement des sanctions administratives, le Net Freedoms Project constate dans son rapport 2020 une nette accentuation des poursuites pénales à l'encontre des administrateurs de groupes publics populaires sur les réseaux sociaux et des chaînes Telegram ou YouTube pour non-conformité et relève une douzaine de cas à cet égard<sup>82</sup>.

---

<sup>78</sup> *Ibid.*

<sup>79</sup> Andrei Lipov, *op.cit.*

<sup>80</sup> *Ibid.*

<sup>81</sup> *Rapport du Roskomnadzor sur les résultats... (op. cit.)*

<sup>82</sup> Gainutdinov D. et Seleznev S. , *Свобода интернета 2020 : вторая волна репрессий* (« Liberté de l'Internet en 2020 : deuxième vague de répression »), Net Freedoms Project, 2 mars 2021, p. 23, <https://runet.report/static/core/doc/Свобода%20интернета%202020.%20Вторая%20волна%20репрессий.pdf>



## 5. Loi sur l'autorégulation des réseaux sociaux

Une loi spécifique visant à réguler les réseaux sociaux est en discussion à la Douma d'État depuis 2017<sup>83</sup>. Fin décembre 2020, le débat a été vivement relancé à la suite de l'adoption, le 23 décembre 2020, et de la ratification par le Président la semaine suivante d'une série d'amendements élargissant le champ d'application de la loi sur les technologies de l'information<sup>84</sup>.

Selon les autorités, ces amendements constituent la « loi sur l'autorégulation des réseaux sociaux » et leur objectif est d'imputer une part de la charge du contrôle du respect des restrictions aux entreprises de réseaux sociaux elles-mêmes : « de même que le propriétaire d'une clôture est en partie responsable de ce qui est écrit dessus, les réseaux doivent participer à la chasse aux "indésirables" en ligne<sup>85</sup>. »

Les amendements consistent essentiellement à intégrer un nouvel article 10-6 de 16 pages (« Spécificité de la diffusion des informations sur les réseaux sociaux ») à la loi sur les technologies de l'information. Cet article définit le réseau social selon les termes suivants :

*tout site ou page de site sur internet ou tout système d'information ou tout logiciel informatique visant à ou utilisé par les usagers pour fournir ou diffuser, par le biais de leurs pages personnelles, des informations dans la langue officielle de la Fédération de Russie, dans les langues officielles des républiques au sein de la Fédération de Russie et dans d'autres langues des peuples de la Fédération de Russie, qui peuvent être utilisées pour de la publicité visant à attirer l'attention des consommateurs situés sur le territoire de la Fédération de Russie.*

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2021, la loi sur l'autorégulation des réseaux sociaux s'applique aux administrateurs de réseaux sociaux, russes ou étrangers, qui comptent au

---

<sup>83</sup> Klyuchevskaya N., *Stop, contenu : nouvelles obligations des propriétaires de réseaux sociaux et droits des utilisateurs* (« Stop, contenu : nouvelle responsabilité des administrateurs de réseaux sociaux et droits des utilisateurs »), *Garant.Ru*, 3 février 2021.

<sup>84</sup> *O внесении изменений в Федеральный закон « Об информации, информационных технологиях и о защите информации »* (Loi fédérale n° 530-FZ du 30 décembre 2020 portant modification de la loi fédérale sur l'information, les technologies de l'information et la protection de l'information), <http://publication.pravo.gov.ru/Document/View/0001202012300062>.

<sup>85</sup> Andrei Lipov, *op.cit.*

moins 500 000 utilisateurs y accédant quotidiennement depuis le territoire de la Fédération de Russie. Pour établir leur nombre, l'administrateur doit installer l'un des logiciels recommandés par le Roskomnadzor pour chiffrer le nombre d'utilisateurs.

Les administrateurs de ces grands réseaux sociaux doivent :

- 1) ne pas permettre leur utilisation en vue de commettre des infractions pénales, de divulguer des informations constituant un secret d'État ou tout autre secret spécifiquement protégé par la loi, de diffuser des documents contenant des appels publics à mener des activités terroristes ou faisant publiquement l'apologie du terrorisme, ou tout autre contenu à caractère extrémiste ou faisant l'apologie de la pornographie, de la violence et de la cruauté, ou tout autre message formulé en des termes obscènes ;
- 2) empêcher la diffusion d'informations visant à diffamer un citoyen ou certaines catégories de citoyens en raison de leur sexe, de leur âge, de leur race ou de leur appartenance ethnique, de leur langue, de leur attitude à l'égard de la religion, de leur profession, de leur lieu de résidence ou de travail, ainsi qu'en raison de leurs convictions politiques ;
- 3) respecter les interdictions et restrictions prévues par la législation fédérale russe en matière de référendum et d'échéances électorales ;
- 4) respecter les droits et les intérêts légitimes des citoyens et des organisations, notamment l'honneur, la dignité et la réputation professionnelle des citoyens, la réputation commerciale des organisations.

L'administrateur d'un grand réseau social est également tenu de surveiller lui-même le contenu de son réseau afin de détecter les types d'informations suivants :

- a. les contenus comportant des images pornographiques de mineurs et/ou les annonces visant à faire participer des mineurs en tant qu'acteurs à des événements de divertissement à caractère pornographique ;
- b. les informations concernant les méthodes d'élaboration, de fabrication et de consommation de drogues, de substances psychotropes, de leurs précurseurs et de nouvelles substances psychoactives potentiellement dangereuses, les lieux de vente, les méthodes et les lieux de culture de stupéfiants ;
- c. les informations sur les moyens de se suicider, ainsi que des appels au suicide ;
- d. les informations contrevenant à l'interdiction d'organiser et de mener des jeux d'argent et des loteries en utilisant l'internet ou d'autres moyens de communication ;
- e. les informations contrevenant à l'interdiction de vente au détail à distance de boissons alcoolisées ou de produits alimentaires et non alimentaires contenant de l'alcool ;
- f. les informations visant à solliciter ou à impliquer de quelque manière que ce soit des mineurs dans la commission d'actes illégaux constituant une menace pour leur vie et leur santé ou pour la vie et la santé d'autres personnes ;
- g. les informations exprimant sous une forme indécente une atteinte à la dignité humaine et à la moralité publique, un manque de respect flagrant pour la



- société, l'État, les symboles officiels de la Fédération de Russie, la Constitution de la Fédération de Russie ou les organes exerçant le pouvoir d'État en Fédération de Russie ;
- h. les informations comportant des appels à des émeutes de masse, à la conduite d'activités extrémistes, à la participation à des manifestations organisées en violation des procédures établies, les informations inexactes ayant un impact sur la société et présentées comme étant véridiques, susceptibles de constituer une menace ou un préjudice pour la vie et la santé des citoyens ou pour les biens, un risque majeur pour l'ordre public ou la sécurité de l'État, ou un risque de nuire au bon fonctionnement des approvisionnements quotidiens, des infrastructures sociales, des organismes de crédit, de la fourniture énergétique, de l'industrie ou des communications ;
  - i. les informations émanant d'une organisation non-gouvernementale étrangère ou internationale reconnue comme « indésirable » sur le territoire de la Fédération de Russie<sup>86</sup> ;
  - j. toute information sur la manière d'accéder [techniquement] aux types d'informations ou de contenus énumérés ci-dessus.

En vertu de la loi sur l'autorégulation des réseaux sociaux, l'administrateur d'un grand réseau social est tenu de fournir une adresse électronique à laquelle des notifications à caractère juridique peuvent être envoyées, un nom et des initiales (pour une personne physique) ou un nom (pour une personne morale), ainsi qu'un formulaire électronique permettant d'envoyer des plaintes concernant des informations diffusées en violation de la loi. Les différentes rubriques du formulaire doivent être approuvées par le Roskomnadzor.

L'administrateur doit également publier chaque année un compte-rendu du traitement des plaintes déposées au moyen du formulaire électronique, ainsi qu'un rapport sur le résultat de la surveillance des contenus effectuée conformément aux dispositions légales. À cet égard, le Roskomnadzor donnera des instructions détaillées aux administrateurs concernant la structure et l'emplacement de leurs rapports.

Par ailleurs, le règlement des grands réseaux sociaux doit être disponible en russe et accessible de façon gratuite et illimitée. Ce règlement ne doit pas être contraire à la législation russe régissant la diffusion des contenus. En cas de modification du règlement, les administrateurs doivent en informer individuellement tous les utilisateurs dans un délai de trois jours. En cas de limitation de l'accès à certains contenus illicites, l'utilisateur qui a mis ces derniers en ligne est également informé des motifs de cette limitation.

Lorsque la surveillance des contenus par les réseaux sociaux ou les plaintes relatives à des informations diffusées en violation de la législation révèlent la présence de contenus illicites tels que susmentionnés, l'administrateur doit prendre sans délai des mesures pour en limiter l'accès.

---

<sup>86</sup> Richter A. (2020), *op.cit.*, pp. 10-11.



L'obligation d'une réaction immédiate peut être levée si l'administrateur d'un réseau social ne peut pas évaluer le degré de conformité de l'information incriminée avec les exigences légales. Dans ce cas, l'administrateur doit, dans un délai de 24 heures à compter de la découverte de l'information potentiellement illicite, la transmettre au Roskomnadzor conformément aux procédures déterminées par ce dernier. Tant que le Roskomnadzor n'a pas rendu sa décision sur la conformité ou non du contenu en question, l'administrateur du réseau social doit en restreindre l'accès. En vertu de la loi sur l'autorégulation des réseaux sociaux, le Roskomnadzor mène ensuite une concertation avec d'autres agences gouvernementales en vue de parvenir à une conclusion, conformément aux articles 15.1, 15.1-1 et 15.3 de la loi sur les technologies de l'information (voir chapitre 5 ci-après).

En outre, si l'utilisateur d'un réseau social est en désaccord avec la décision de l'administrateur du réseau de restreindre l'accès aux informations mises en ligne via son compte, il peut déposer une plainte, tout d'abord auprès de l'administrateur (qui doit répondre dans les trois jours), puis, s'il y a lieu de « faire appel », auprès du Roskomnadzor. Ce dernier peut ordonner à l'administrateur de débloquent le contenu en question.

Le Roskomnadzor tient un registre des réseaux sociaux qui sont régis par la loi sur l'autorégulation des réseaux sociaux. Dès lors qu'un réseau social est inscrit au registre, à la seule discrétion du Roskomnadzor, ce dernier identifie son hébergeur et demande à ce dernier les informations requises pour identifier l'administrateur du réseau. L'hébergeur dispose de trois jours pour répondre. Une fois l'administrateur identifié, Roskomnadzor lui envoie une notification pour l'informer de l'inscription de son réseau au registre et des dispositions pertinentes de la loi russe. Les administrateurs des réseaux sociaux inscrits au registre disposent d'un sursis de deux mois pour se conformer à la législation russe.

Le Roskomnadzor organise sa propre surveillance du contenu des réseaux et demande aux administrateurs et autres tiers les informations nécessaires à la gestion du registre par les voies de communication et de procédure officielles. Ces informations doivent être fournies dans un délai de 10 jours.

## 6. Jurisprudence de la Cour suprême de Russie

Les experts juridiques russes soulignent l'existence d'une importante jurisprudence en matière de régulation des contenus sur les réseaux sociaux, même si, dans la plupart des cas, la responsabilité est imputée non pas à l'administrateur du réseau social, qui constitue une nouvelle notion dans le droit russe, mais aux utilisateurs<sup>87</sup>.

La décision procédurale de la Cour suprême de la Fédération de Russie relative à la plainte de quatre citoyens contre Facebook, Inc. est un arrêt inédit. Ces quatre personnes, toutes utilisatrices de Facebook, ont contesté devant un tribunal d'instance de Moscou les décisions du réseau social de retirer certaines de leurs publications, de bloquer l'accès à leurs comptes et de supprimer ces comptes<sup>88</sup>. Elles affirment que par ces mesures, la défenderesse a violé leur droit à la liberté d'expression et le droit d'auteur attaché à leurs contenus ; en outre, elles estiment que Facebook a collecté leurs données personnelles au-delà des limites fixées par ses propres conditions d'utilisation. Elles ont demandé au tribunal de prononcer à cet égard une injonction en cessation à l'encontre de la société. Le tribunal d'instance et le tribunal municipal de Moscou ont tous deux renvoyé la plainte sans l'examiner, car la défenderesse ne relève pas de leur juridiction.

La chambre civile de la Cour Suprême a annulé ces décisions au motif que selon le Code de procédure civile de la Fédération de Russie (article 29), les tribunaux nationaux sont compétents pour examiner les plaintes relatives à la violation des droits des résidents russes en matière de données à caractère personnel. Par conséquent, étant donné que la collecte des données à caractère personnel des demanderesse a eu lieu sur le territoire de la Fédération de Russie, que le réseau social contenait de la publicité destinée aux consommateurs russes et que les deux parties ont conclu un contrat (à savoir les conditions d'utilisation de Facebook) censé s'appliquer, ne serait-ce que partiellement, sur le territoire de la Fédération de Russie, les tribunaux nationaux ne peuvent pas se soustraire à l'examen de ces plaintes.

L'une des conclusions les plus importantes de cet arrêt pour la jurisprudence future est liée au lieu d'exécution des conditions d'utilisation d'un réseau social. À l'avenir, ces critères pourront également être utilisés pour définir non seulement la

---

<sup>87</sup> Klyuchevskaya N., *op.cit.*

<sup>88</sup> Arrêt N 5-KG20-49, M-10004763/19, rendu le 9 juin 2020 par la chambre civile de la Cour suprême de la Fédération de Russie, <https://legalacts.ru/sud/opredelenie-sudebnoi-kollegii-po-grazhdanskim-delam-verkhovnogo-suda-rossiiskoi-federatsii-ot-09062020-n-5-kg20-49-m-1000476319/>.

compétence des tribunaux, mais aussi la législation applicable<sup>89</sup>. Il est donc logique que cet arrêt ait été souligné par la Cour suprême dans son examen trimestriel de la jurisprudence nationale significative<sup>90</sup>. Il a également été cité dans une décision du tribunal de la ville de Moscou en appel de la décision du tribunal d'instance dans l'affaire opposant Aleksandr Malkevich, président de la Fondation pour la protection des valeurs nationales, à Twitter Inc. pour que « cesse le blocage de l'accès à son compte personnel et le stockage illégal de ses données personnelles, et que lui soit versée une compensation au titre du préjudice moral et matériel<sup>91</sup>. » La cour d'appel a renvoyé l'affaire devant le tribunal d'instance (qui l'avait rejetée pour défaut de compétence) pour un examen complet du litige. Au moment de la publication de ce document, aucune décision n'a été prise concernant les poursuites engagées contre Facebook et Twitter.

Plusieurs affaires en lien avec la diffusion d'informations par le biais des réseaux sociaux ont été jugées par la Cour suprême :

1) la publication sur Odnoklassniki d'une croix gammée, dont il s'est avéré par la suite qu'il s'agissait non pas d'une croix gammée, mais d'un autre symbole, qui a néanmoins été jugé « extrémiste »<sup>92</sup> ;

2) l'utilisation d'un compte de réseau social pour diffuser un « discours de haine » à l'égard d'un « groupe religieux » défini comme « les croyants orthodoxes [russes] »<sup>93</sup> ;

3) la conservation du commentaire d'un tiers à propos du message d'un utilisateur sur un compte de réseau social. Ce commentaire contenait un contenu illicite appelant à « l'orthodoxie ou la mort ! »<sup>94</sup>.

Dans ces trois affaires, la Cour suprême a rejeté les recours et confirmé les décisions rendues en première et deuxième instance.

Cependant, dans une autre affaire, la chambre chargée des affaires militaires a infirmé le rejet par les instances précédentes des poursuites pénales engagées pour propagande terroriste contre une personne ayant posté à trois reprises sur son compte Vkontakte des commentaires que les experts ont qualifiés d'appels à la violence contre quiconque n'adhère pas à l'islamisme. La Cour suprême a justifié sa décision par le fait

---

<sup>89</sup> Lysachkina D., *Recent updates in personal data regulation in Russia*, Maxima Legal LLC, 8 juillet 2020, <https://www.ilnipinsider.com/2020/07/recent-updates-in-personal-data-regulation-in-russia/>.

<sup>90</sup> *Обзор судебной практики Верховного Суда Российской Федерации* (Analyse de la jurisprudence de la Cour suprême de la Fédération de Russie), n° 1 (2021), paragraphe 18, <http://supcourt.ru/documents/practice/29857/>.

<sup>91</sup> Arrêt du 26 novembre 2020 rendu en appel par le tribunal municipal de Moscou, N 33-416426/2020, <https://mos-gorsud.ru/mgs/services/cases/appeal-civil/details/9ec90640-25a8-11eb-aa19-23acf0476297>.

<sup>92</sup> Arrêt du 11 décembre 2018 de la Cour suprême de la Fédération de Russie, N 24-AD18-6, <https://legalacts.ru/sud/postanovlenie-verkhovnogo-suda-rf-ot-11122018-n-24-ad18-6/>.

<sup>93</sup> Arrêt du 20 décembre 2019 de la Cour suprême de la Fédération de Russie, N 1-AD19-4, <https://legalacts.ru/sud/postanovlenie-verkhovnogo-suda-rf-ot-20122019-n-1-ad19-4/>.

<sup>94</sup> Arrêt du 10 avril 2019 de la Cour suprême de la Fédération de Russie, N 31-AD19-4, <https://legalacts.ru/sud/postanovlenie-verkhovnogo-suda-rf-ot-10042019-n-31-ad19-4/>.

que le militaire avait de surcroît discuté des problèmes éventuels relatifs à ses publications avec deux témoins dans l'affaire<sup>95</sup>.

Dans un autre dossier encore, la Cour suprême a examiné la décision rendue en instance précédente dans une affaire de recouvrement d'un prêt automobile par une banque du Bachkortostan. La banque a trouvé le compte personnel de la débitrice sur Vkontakte et l'a soumise à des « pressions psychologiques » en lui envoyant des messages et en diffusant des propos malveillants à son égard parmi ses « amis ». Bien qu'il s'agisse d'une violation des droits de la personnalité de la débitrice, la décision des instances précédentes d'imposer une amende administrative de 20 000 RUB à la banque a été annulée, car les organismes de crédit sont exonérés de toute responsabilité pour de tels actes dès lors qu'ils sont motivés par les arriérés de leurs débiteurs<sup>96</sup>.

---

<sup>95</sup> *Обзор судебной практики Верховного Суда Российской Федерации* (Examen de la jurisprudence de la Cour suprême de la Fédération de Russie), n° 1 (2020), paragraphe 60, <http://supcourt.ru/documents/practice/28993/>.

<sup>96</sup> Arrêt du 15 février 2019 de la Cour suprême de la Fédération de Russie, N 48-АД19-2, <https://www.v2b.ru/documents/postanovlenie-verhovnogo-suda-rf-ot-18-06-2019-49-ad19-2/>.

## 7. La loi sur « l’ancrage des sociétés informatiques étrangères », nouveau dispositif de conformité

Même si l’État a renforcé à plusieurs reprises les sanctions pour non-respect des diverses réglementations résultant de l’extension de la législation russe en matière de contenus en ligne, notamment en fixant des amendes plus élevées pour les entreprises de réseaux sociaux, la question du non-respect des dispositions légales reste une priorité pour lui.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2021, le Président a promulgué une loi visant à assurer « des conditions de travail égales pour les entités russes et étrangères sur le territoire de la Fédération de Russie » (article 2). Cette loi prévoit que toutes les entreprises opérant sur internet, y compris les réseaux sociaux et qui s’adressent à au moins 500 000 utilisateurs (quotidiennement) en Russie, soit

- 1) en fournissant des ressources en russe (ou dans d’autres langues de la Fédération de Russie),
- 2) en publiant des publicités ciblant des clients en Russie,
- 3) en traitant les données personnelles des clients de Russie,
- 4) ou en recevant des moyens financiers de personnes physiques et morales russes,

devront ouvrir un compte en ligne direct auprès du Roskomnadzor par l’intermédiaire de leurs succursales, agences ou filiales officielles, et se conformer rigoureusement aux normes du droit russe (article 4)<sup>97</sup>.

Le non-respect de cette exigence entraîne des sanctions pour l’entité étrangère telles que l’interdiction de faire de la publicité par ou sur cette entité, l’exclusion des résultats de recherche sur ses ressources, l’interdiction de données personnelles concernant les transferts transfrontaliers, la limitation des transactions monétaires et l’interdiction partielle ou totale d’accès aux services fournis (article 9).

---

<sup>97</sup> *О деятельности иностранных лиц в информационно-телекоммуникационной сети «Интернет» на территории Российской Федерации* (Loi fédérale n° 236-FZ du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative aux activités des entités étrangères sur le réseau d’information et de télécommunication internet sur le territoire de la Fédération de Russie), [http://www.consultant.ru/document/cons\\_doc\\_LAW\\_388781/](http://www.consultant.ru/document/cons_doc_LAW_388781/).



En commentant ce projet de loi, qu'il appelle la loi d'ancrage des sociétés informatiques, le président de la Douma d'État a noté que « les sociétés étrangères avaient eu l'opportunité de suivre la voie de l'autorégulation », faisant manifestement référence à la loi sur l'autorégulation des réseaux sociaux... « Or, elles n'y sont pas parvenues. Cela signifie qu'il est nécessaire de disposer d'instruments juridiques et, notamment, de mesures contraignantes appropriées d'ordre essentiellement économique. » Le porte-parole du Parlement a ajouté que la loi à venir concernerait en premier lieu Facebook, Instagram, Twitter, TikTok, Google, YouTube, WhatsApp, Viber, Telegram et le jeu multijoueur en ligne World of Tanks. « Cette liste n'est pas exhaustive, » a-t-il précisé<sup>98</sup>.

Les experts juridiques russes soulignent que cette loi a suscité une vive controverse, car elle modifie considérablement le cadre juridique des entreprises informatiques étrangères. Elle accorde notamment des « pouvoirs extraordinaires » au Roskomnadzor en lui permettant d'avoir tout pouvoir discrétionnaire pour rendre ses décisions, imposer des sanctions sans décision judiciaire et intervenir dans des domaines qui relèvent de la compétence d'autres autorités publiques. À titre d'exemple, le service fédéral de lutte contre les monopoles est compétent pour les questions de publicité et la Banque centrale supervise la régulation des paiements<sup>99</sup>.

---

<sup>98</sup> Agence de presse Interfax, *Закон о представительствах крупных IT-компаний в РФ коснется в первую очередь Facebook, Twitter и Google* (« La loi sur les agences des grandes entreprises informatiques en Fédération de Russie affectera principalement Facebook, Twitter et Google »), 24 mai 2021, <https://www.interfax-russia.ru/main/zakon-o-predstavitelstvah-krupnyh-it-kompaniy-v-rf-kosnetsya-v-pervuyu-ochered-fb-tv-i-g>.

<sup>99</sup> Dergacheva A. et Strizh V., *Non-Russian Online Businesses May Be Forced to Open Offices in Russia and Submit to Russian Jurisdiction*, Morgan, Lewis & Bockius LLP, 26 mai 2021, <https://www.morganlewis.com/blogs/sourcingatmorganlewis/2021/05/non-russian-online-businesses-may-be-forced-to-open-offices-in-russia-and-submit-to-russian-jurisdiction#page=1>.

## 8. Conclusion

La réglementation spécifique des réseaux sociaux en Russie est un phénomène très récent. Au cœur de cette réglementation se trouvent diverses mesures visant à rendre les politiques des réseaux sociaux étrangers pleinement conformes à la législation et à la réglementation fédérales, notamment en ce qui concerne la disponibilité et la diffusion de contenus jugés illicites en Russie, et à faire en sorte que cette conformité soit effective et rapide.

Jusqu'à présent, la réglementation a tenu compte d'un éventuel mécontentement social en cas de blocage général de l'accès aux principaux réseaux sociaux, ainsi que des difficultés techniques liées à la mise en œuvre complète d'un tel blocage. C'est pourquoi la politique actuelle vise à atteindre ses objectifs en obligeant les entreprises de réseaux sociaux à ouvrir des succursales officielles en Russie et en leur imposant d'importantes sanctions financières.



Une publication  
de l'Observatoire européen de l'audiovisuel

